

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, dimanche 21 mars 1813.

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, 6 Mars.

Hier S. M. a passé en revue dans la cour du château des Tuileries différens corps de l'infanterie et de la cavalerie de sa garde. Elle a fait défilier devant elle homme par homme les régimens des lanciers, des chasseurs à cheval, des carabiniers et des dragons. Toutes les troupes ont passé devant S. M. en criant: *Vive l'Empereur!* Cette revue commencée à onze heures s'est terminée à midi et demi.

Pendant la parade, S. M. le roi de Rome a paru à une des fenêtres des appartemens du rez-de-chaussée du palais. L'Empereur a pris son fils entre ses bras et s'est promené quelque temps avec cet auguste enfant. A ce spectacle un cri de joie s'est fait entendre dans tous les rangs des troupes qui étoient sous les armes et parmi les nombreux spectateurs réunis sur la place du Carousel.

S. M. a présidé la séance de son Conseil d'état.

-- Aujourd'hui à une heure après midi, LL. MM. sont allées visiter le palais impérial des invalides. L'Empereur a passé en revue ces vieux militaires qui étoient rangés en ordre de bataille dans la grande cour, et s'est entretenu longtems avec eux. S. M. s'étant fait indiquer ceux qui se sont distingués par des actions éclatantes, et qui en ont l'attestation, leur a accordé des décorations qui seront réparties entre les 15 divisions dont le corps des invalides se compose.

LL. MM. se sont rendues ensuite à l'église, où fut chanté un *Te-Deum*, après quoi elles ont visité en détail les sales, la boulangerie, les réfectoires, l'infirmerie etc.

A l'infirmerie, quatre centénaires qui se sont trouvés à la bataille de Fontenoy ont été présentés à S. M.

L'Empereur a accordé des dotations de sixième classe à

RAPIDO SGUARDO etc. *Coup d'œil rapide sur l'Etat actuel des sciences en Allemagne* (Opuscoli scientifici del dottor Fr. Tantini.) Pise, 1812, in 8.º

Cet ouvrage n'ayant pas été publié en Illyrie, il paroît étranger au plan que nous nous sommes prescrit et qui n'admet que des productions locales; mais si l'Illyrie n'est pas comprise dans la circonscription politique de l'Allemagne, elle reste, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans sa circonscription littéraire. Pour un homme de lettres, et sur-tout pour un homme de lettres qui voyage, un pays, c'est une langue.

Un des grands avantages des Provinces Illyriennes, sous le rapport de leur situation et de leur figure géographique, c'est cette espèce de communauté qu'elles ont sur différens points avec les plus belles littératures du globe. Placées dans les temps anciens entre les deux terres classiques, touchant d'un côté au berceau d'Homère et de l'autre à celui de Virgile, elles jouissent d'une faculté unique dans les temps modernes. Leurs habitans parlent la langue de Corneille, celle de Tasse et celle de Schiller et de Wieland.

M. Tantini a d'ailleurs parcouru l'Illyrie, au moins

tous ceux qui ont perdu deux membres. Il s'en est trouvé vingt.

Après s'être reposées un instant dans la salle du Conseil, où l'Empereur s'est fait rendre compte de la situation et de l'administration de l'établissement, LL. MM. ont été conduites dans la galerie des plans en relief par le ministre de la guerre et le premier inspecteur général du génie.

-- Le 25 du mois dernier, S. M. ayant passé en revue la division de gendarmerie qui s'est distinguée dans une charge près de Burgos et qui a renversé la cavalerie anglaise, a conféré la décoration de la légion d'honneur à plusieurs de ces militaires et leur a témoigné sa satisfaction de leur excellente conduite.

7 Mars.

Le développement de forces qui s'exécute aujourd'hui sur toute la surface de l'Empire françois, est fait pour ranimer la confiance des esprits les plus timides. Il n'y avoit jamais eu d'exemple d'une pareille activité; jamais aucune administration n'a manifesté une plus grande énergie, et n'a mieux été secondée par le zèle de ses administrés.

S. M. l'Empereur est arrivé à Paris le 18 décembre; le premier janvier seulement, on connoît bien les pertes de l'armée et les mesures prises pour y remédier. Il fallût assigner les divers contingens de la conscription depuis les départemens du midi jusqu'aux bouches de l'Elbe, et depuis le Finistère jusqu'aux rives de l'Arno et du Tibre. La remonte de la cavalerie, les transports d'artillerie, de munitions de toute espèce etc. n'ont pu commencer que dans le cours de janvier; néanmoins vers le milieu de février, non seulement tout étoit organisé, mais encore tout se trouvoit en mouvement. Plus de 200 mille hommes étoient mis à la disposition des autorités militaires; et la plus grande partie de cette force étoit rendue à sa destination, ou se trouvoit en chemin pour s'y rendre. Plus de vingt mille cavaliers produits par les dons volontaires s'unissoient

dans la partie où la langue Allemande est en usage. Il a même vu la Carniole en observateur éclairé. Le seul jugement qu'il y ait porté est celui d'un homme de goût.

L'ouvrage de M. T. n'est pas susceptible d'analyse. Il est lui-même une analyse très-resserrée des observations de l'auteur sur l'état de la littérature et des sciences dans un pays très-étendu où la littérature et les sciences sont au moins aussi cultivées que par-tout ailleurs. L'auteur s'est efforcé de caractériser en 60 pages tout au plus les principaux savans d'Allemagne. Cette exiguité de plan fait rentrer son petit aperçu dans l'ordre des nomenclatures et une nomenclature ne s'abrège pas; mais celle qu'il a tracée a toute la méthode et toute l'exactitude nécessaire pour qu'on puisse en détacher successivement certaines parties de manière à exciter l'intérêt des lecteurs, moyennant quelques détails et au besoin quelques notices de plus. L'effet du hasard ou peut-être celui de la prédilection me fait tomber aujourd'hui sur la section des sciences naturelles. J'y suivrai M. T. avec une grande liberté, comme c'est mon usage dans l'examen des auteurs dont je rends compte, et sur-tout en me réservant d'y faire des additions que sa péroraison semble provoquer,

aux nombreuses remontes que de son côté faisait le gouvernement, et qui rendront la cavalerie française plus formidable qu'elle ne l'a jamais été.

Déjà ont été indiquées publiquement les offres spontanées du patriotisme et du dévouement national. Aujourd'hui nous annoncerons que tous les départemens rivalisent de zèle et d'activité pour accomplir toutes les obligations que leur devoir leur prescrit. Jamais aucune levée de conscription ne s'est faite avec la même rapidité que celle-ci. Les nouveaux conscrits se montrent animés du meilleur esprit; et telle est l'aptitude des français aux exercices militaires que peu de semaines suffiront pour les mettre en état de paraître avec honneur dans les rangs de nos braves légions. Quelle chose peut désormais craindre un peuple qui possède de si surprenantes ressources, et dont le gouvernement est dirigé par un chef aussi expert dans le cabinet que sur le champ de bataille?

Dantzick est attaquée par les russes; mais Dantzick est approvisionnée pour plus de six mois. Cette ville, que l'art et la nature ont rendue une des places les plus fortes de l'Europe, contient une nombreuse garnison, commandée par un général intrépide et expérimenté. Tout annonce que les projets de la Russie échoueront devant Dantzick, de la même manière que les entreprises des forces britanniques devant Burgos.

Déjà de brillans succès du général Rapp sont du plus heureux augure.

Une circonstance que l'histoire conservera certainement dans ses annales, c'est que malgré les pertes qu'a fait souffrir à notre armée un froid aussi rigoureux qu'imprévu, jamais les russes n'ont pu obtenir l'avantage, quand ils se sont présentés en ligne devant nos bataillons. Leur infériorité sur le champ de bataille est démontrée. Enfin ils ont eux mêmes éprouvé de grandes pertes; leurs meilleures troupes ont été détruites sous les murs de Smolensk, à Ostrowno, sur les bords de la Moskwa etc. Leur armée est composée de recrues, mais il faut plusieurs campagnes pour former au service les serfs de la Russie, tandis qu'un exercice de quelques mois suffit pour faire un soldat français. Laissons donc nos ennemis se targuer de quelque avantage dont ils ne sont redevables ni à leur valeur ni à l'habileté de leurs capitaines.

Le printemps s'avance, et suivant l'expression vraiment chevaleresque d'un de nos plus braves généraux: „il nous vengera des fanfaronnades des russes.”

et que son extrême modestie, non moins remarquable que ses vastes connoissances, m'encourage à lui soumettre.

L'histoire naturelle en général présente d'abord à M. T. le nom de Blumenbach et de Pallas. Ces deux grands hommes sont effectivement dignes d'occuper le premier rang même dans un tableau moins restreint, et il n'est pas de réputation scientifique en Europe que la leur ne puisse plus ou moins balancer. Pallas est un excellent observateur dans une foule de genres; il a cherché l'universalité, et il en a approché d'une manière assez heureuse pour n'être médiocre sur aucun point. Blumenbach se recommande par des idées plus profondes; ce naturaliste a porté dans les méthodes quelque chose qui y paroit étranger, ce sont les vues du génie. Il a presque créé une science, l'Anthropologie; il en a perfectionné une autre qui n'est gueres plus ancienne, et que le savant M. Cuvier vient de rédiger en corps systématique, la Géologie éclairée par l'histoire des fossiles animaux. On ne sait pas en France, ou du moins je ne l'ai jamais ouï dire, que Blumenbach est le créateur de la doctrine de Gall, ou pour mieux dire que la théorie très-hazardée de Gall est fondée sur des observations très-positives et très-in-

le 12 Mars.

Son Eminence le cardinal Maury a publié à l'occasion du carême un mandement où l'on remarque, entre autres passages, des observations pleines d'intérêt sur le bienfait du Concordat. Son Eminence fait sentir, avec l'éloquence qui lui est ordinaire, que ce nouveau traité garantit d'une manière immuable la perpétuité de l'église gallicane au sein maternel de l'église romaine. „La main du héros, dit-elle, qui a relevé nos autels et doté le culte public, a encore raffermi le plus beau de ses ouvrages, en mettant pour toujours le sacré domaine de la conscience à l'abri de tout changement et de toute inquiétude. Cet immortel monument de la plus haute sagesse doit être inscrit dans nos annales, aux continuelles acclamations de la postérité, parmi les plus mémorables bienfaits d'un règne qui sera une nouvelle ère de gloire dans l'histoire de l'Empire.”

„Le chef auguste et saint de l'église, ajoute Son Eminence, a traité sans aucun intermédiaire avec le plus grand des Souverains une convention si solennelle et dont les effets sur l'esprit public seront toujours d'une si vaste importance. Cinq jours de conférence intime et à jamais glorieuse pour les parties contractantes, ont terminé tous les différends sans compromettre en rien l'intérêt de l'état, ni la majesté du prince, ni la discipline de l'église, ni la délicatesse, ni la conscience, ni la dignité suprême du Vicaire de Jesus-Christ. Toute incertitude sur la tranquillité de l'église est ôtée à l'avenir. La perpétuité de ses ministres légitimes lui est garantie.”

PROVINCES ILLYRIENNES.

NAPOLEON Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse etc. etc. etc.

Nous Gouverneur général des Provinces Illyriennes;

Considérant qu'il importe d'assurer l'organisation définitive de la Régie des poudres et salpêtres et de mettre cette administration en état de fournir dans le plus bref délai à la confection des poudres nécessaires au service de ces Provinces,

Sur la proposition de l'Intendant général,

Avons arrêté et arrêtons:

TITRE I.

Du Personnel.

ART. 1. Le personnel de l'administration des poudres et salpêtres des Provinces Illyriennes sera composé ainsi qu'il suit:

intéressantes de Blumenbach. Blumenbach n'a pas fait secte, mais il restera classique.

La Minéralogie fournit beaucoup de noms à M. T., et plus que les bornes de ce journal ne me permettent d'en rapporter. Le premier de tous est celui de Werner qu'il ne craint pas d'appeler le plus grand minéralogiste du monde. Je ne sais trop si Blumenbach, que j'ai trouvé un génie supérieur en tout, ne disputeroit pas cette qualité à M. Werner; mais elle ne seroit pas contestée à celui-ci dans toute la France où la minéralogie, sauf ses rapports avec la géologie qui y est spécialement cultivée, paroit tombée dans une espèce d'oubli vraiment déplorable. L'amour de cette science paroit avoir amené M. T. à Laybach où il a l'occasion de voir et d'apprécier un savant dont cette ville s'honore. „Le baron de Zoës, dit-il, car je ne fais que le traduire, n'est non seulement acquis la plus haute considération parmi les naturalistes, par ses talens, sa pénétration, une vaste érudition, qui est le fruit de ses études et de la grande connoissance qu'il a des principales langues modernes, mais encore, par sa générosité et sa bienfaisance il est devenu l'idole des ses concitoyens qui le regardent comme

Savoir:

Un Commissaire en chef de 1^{re} Classe.

Deux Commissaires adjoints ambulans.

Un Elève.

Un Garde Magasin Caissier.

Un Entrepeneur.

ART. 2. Les Commissaires adjoints ambulans seront en tournée permanente dans la circonscription que leur tracera le Commissaire en chef. Ils parcourront leurs arrondissemens respectifs à l'effet de créer des ateliers à salpêtre, diriger les nitrières artificielles, surveiller les introductions et ventes en fraude de poudres étrangères ainsi que la fabrication de potasse. Ils suivront les instructions du Commissaire en chef auquel ils adresseront des rapports très-détaillés sur toutes les branches du service.

ART. 3. Les places des Commissaires adjoints ambulans seront remplies par des personnes réunissant l'instruction voulue par l'art. 21. de la loi du 27. fructidor an 5.

Le mode d'avancement sera le même que celui indiqué par l'art. 22. de la loi précitée.

ART. 4. Il sera fait une retenue de 4. p. o/o sur les traitemens et gages des employés et ouvriers attachés au service des poudres qui auront droit aux pensions de retraites accordées par décret du 22. Janvier 1812.

TITRE 2.

Comptabilité.

ART. 5. Les réglemens et principes de comptabilité de l'administration générale des poudres seront adoptés et suivis.

ART. 6. Toutes les dépenses de l'administration seront ordonnancées par le Caissier.

ART. 7. Le Caissier garde magasin tiendra la comptabilité en matière et en denier et remettra tous les états de situation de la caisse et des magasins au commissaire en chef qui arrêtera tous les trimestres la comptabilité tant en matière qu'en denier.

ART. 8. Il sera dressé inventaire général en triple expédition des deniers, matières, ustensils, effets, titres et toutes autres pièces relatives au service des poudres existans dans la caisse et les magasins de l'administration des poudres.

ART. 9. Afin de pourvoir à l'organisation définitive des poudres et salpêtres et pour faciliter l'établissement de la Raffinerie et de la fabrique de poudre au compte du Gouvernement, il sera mis à la disposition du Commis-

leur père. Il possède un des plus beaux et des plus riches cabinets de minéralogie que j'ai vus chez un particulier.

La Botanique n'est pas aujourd'hui aussi riche en Allemagne, où elle a d'ailleurs tant de grands noms à attester dans le siècle qui vient de finir. Elle en cite cependant quelques-uns encore qu'on retrouve presque partout parmi ceux des plus savans investigateurs de l'histoire naturelle, comme Pallas et Humboldt. Outre les ouvrages de Froelich et de Koelher que M. T. n'a pas négligés, il auroit pu rapporter encore à cette section celui de notre estimable M. Burger de Clagenfurt, l'excellente Monographie du Maïs. Ce savant est un de ceux qui ont appliqué avec le plus de succès la botanique à l'agriculture.

Je suis porté à croire que M. T. s'occupe moins de la Zoologie que des autres sciences naturelles, car à l'exception de quelques ouvrages d'Anatomie comparée de Fischer, de l'histoire des vers intestinaux de Rudolf et d'une ou deux dissertations de Tilesius, il laisseroit croire qu'elle est totalement négligée en Allemagne. Je suis fort étonné qu'il ait oublié les nombreux et importants ou-

saire en chef sur les fonds généraux de l'Illyrie une somme de 12. mille francs, et il sera sollicité à cet égard toute les autorisations nécessaires.

TITRE 3.

De la Fabrication de la Potasse.

ART. 10. La perception des droits précédemment établis au profit du Gouvernement sur la fabrication des potasses et maintenue en Illyrie.

ART. 11. Les Maires dresseront les états des ateliers de fabrication de potasse formés dans leurs arrondissemens.

ART. 12. Ces Etats devront indiquer les noms et prénoms des fabricans, les domiciles, la quantité de potasse fabriquée annuellement par chacun, les prix des baux pendant les trois dernières années de jouissance, les prix actuels des potasses non calcinées, des notes sur les ressources locales et les fabricans.

ART. 13. Ces tableaux seront adressés aux Intendants des provinces qui y consigneront leurs observations particulières et feront parvenir le tout au Commissaire en chef par l'entremise de l'Intendance générale.

ART. 14. Les particuliers qui payaient précédemment le droit de fabriquer les potasses ou ceux qui desireroient entreprendre cette fabrication, s'adresseront aux commissaires des poudres afin de recevoir une commission pour l'exercice libre de l'état de potassier.

ART. 15. Le Commissaire en chef se réservera indépendamment du prix du fermage, les quantités nécessaires aux fabrications de salpêtres en Illyrie, livrables dans les magasins du Gouvernement où ces potasses seront reçues sur preuve.

ART. 16. Si dans le délai de deux mois les fabricans de potasse ne se sont pas conformés aux dispositions ci-dessus ils encourront les mêmes peines que celles énoncées ci-après, concernant les fabrications des salpêtres et poudres.

ART. 17. La direction centrale adressera au Commissaire en chef les renseignemens nécessaires sur la potasse fabriquée dans les Regimens Croates.

TITRE 4.

Des Salpêtriers et du prix du Salpêtre.

ART. 18. Il sera établi dans les provinces Illyriennes le nombre de salpêtriers qui sera jugé nécessaire. Leur nombre, leur placement seront déterminés par l'Intendant général sur la proposition du Commissaire en chef des poudres et salpêtres.

vrages de Fabricius qui vit certainement encore. Je ne suis pas fondé à en dire autant de M. de Parkull et de M. Hiltger; mais il n'y a pas long-temps que le docteur Panzer a publié des parties de sa *Fauna Germanica*, et M. Hope étoit jeune quand il imprima son petit catalogue des coleoptères d'Erjang, en 1795. Enfin, quoique M. Clairville soit Suisse, il étoit à propos de faire mention de lui pour les grands pas qu'il a fait faire à la science, puisqu'il a écrit en allemand; et il n'est plus permis d'ignorer quand on s'occupe de Zoologie qu'on doit à cet habile observateur la meilleure subdivision qui ait été établie jusqu'ici dans cette famille d'Eleutherates que M. Dumeril et quelques autres méthodistes ont appelés *Rhinoceros* d'après la conformation de la partie antérieure de leur tête.

En général, les sciences naturelles devoient beaucoup à l'Allemagne quand elles n'en auroient tiré que l'esprit de méthode qui a fait depuis Linné de si grands progrès en Europe. Il est certain que l'ordre analytique, porté par le génie de Bacon dans les connaissances humaines, et appliqué par le naturaliste Suédois à celles qui ont occupé sa glorieuse vie, est un des beaux présens que le

ART. 19. Les salpêtriers, et possesseurs de nitrières artificielles recevront une commission particulière du Commissaire en chef de l'Administration générale des poudres, établi à Laybach. Chaque commission déterminera l'arrondissement du salpêtrier et fixera la quantité annuelle de salpêtre qu'il devra livrer; elle sera avant d'avoir son effet présentée au visa de l'Intendant de la province.

ART. 20. Les Commissions qui seront délivrées aux salpêtriers contiendront par extrait les loix et les décrets impériaux qui établissent leurs droits et leurs obligations. Ces extraits seront certifiés par le commissaire en chef, les autorités civiles et militaires sont expressément chargées d'en maintenir et assurer l'exécution,

ART. 21. En attendant que la Raffinerie soit établie, le salpêtre continuera d'être payé par l'Administration des poudres et salpêtres à l'ancien prix de cent quarante deux francs le quintal de Vienne.

ART. 22. Lorsque la Raffinerie sera établie, le salpêtre que les salpêtriers livreront dans les magasins du Gouvernement, sera reçu en état de brut, et payé au degré de pur qu'il contiendra sur les épreuves et analyse faites d'après les instructions arrêtées par l'Administration générale des poudres; le prix en sera alors fixé sur la proposition qui en sera faite par le commissaire en chef des poudres et salpêtres.

ART. 23. Les salpêtriers seront tenus de livrer aux époques et dans les magasins qui leur seront indiqués par le Commissaire en chef le salpêtre de leur fabrication.

ART. 24. Tous salpêtriers ou possesseurs de nitrières artificielles dont l'établissement se trouve éloigné de plus de sept myriamètres (seize lieues de France) des magasins de l'Administration générale des poudres recevra pour indemnité de frais de transport un centime par myriamètre excédant, pour chaque kilogramme de salpêtre versé dans les dits magasins; la distance sera certifiée par l'autorité locale.

ART. 25. Indépendamment du prix principal du salpêtre, et de l'indemnité de transport détaillée ci-devant, il sera accordé aux salpêtriers les primes suivantes.

S a v o i r :

Dix centimes par kilogramme au dessus de la quantité exigée par l'art. 18. et jusqu'à un total égal à la moitié ;

géné ait faits à l'étude; mais comme il n'y a point de pensée si heureuse d'ailleurs que nous n'ayons gâtée par l'excès, il faut convenir que ce n'est pas sans inconvénient pour la science que les méthodistes en ont fait parvenir les signes au point de perfection où ils sont aujourd'hui. De l'extrême facilité que l'ordre systématique a portée dans son exploration, il résulte que l'esprit de contemplation, les abstractions merveilleuses et le vague mystérieux qui faisoient une partie de son charme ont fait place à une exacte, mais aride et froide nomenclature qui substitue des mots à des faits et des caractères artificiels à d'admirables harmonies. Le regne des méthodes me paroît offrir un période très intéressant dans l'histoire des sciences, mais c'est autant qu'il ne se perpétuera pas abusivement et-au-delà de toutes bornes; il est fort bien d'avoir donné comme Adam un nom à toutes les choses créées, et d'avoir établi des genres sous lesquels toutes les espèces nouvelles viendront nécessairement se coordonner, de manière qu'on pourroit dire à la nature toute entière ce que le Seigneur dit dans Job à la mer: vous ne

vingt centimes par kilogramme de la deuxième moitié, et trente centimes par kilogramme au dessus.

ART. 26. Ceux des salpêtriers qui ne permettraient de disposer de leur salpêtre, de le vendre ou de le donner en échange ou en paiement à qui que ce soit encourront outre l'abolition de leurs ateliers, la confiscation des matières détournées et une amende de 500 Fr.

(La suite au numéro prochain.)

Suite des dons offerts par les cantons, communes et particuliers d'Illyrie.

La cour d'Appel de Zara a voté deux chevaux équipés. M. le Subdélégué de Macarsca a versé dans la caisse du receveur d'arrondissement, une somme de 100 francs.

La ville de Fiume offre cinq cavaliers montés et équipés.

M. l'Intendant de Raguse a offert deux chevaux équipés. La loge des Francs-maçons de Raguse a versé une somme de 600 fr. chez le receveur particulier.

M. Musich, ex-commissaire général de la police à Carlstadt a donné deux de ses chevaux, et M. Paravich, propriétaire de la seigneurie de Czubar, en a donné un.

A v i s.

Laybach le 15 Mars 1813.

Le Directeur Général des Postes de l'Illyrie en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée prévient le public que le Gouvernement voulant aider et faciliter la correspondance du Commerce, on recevra dans les Bureaux des provinces les lettres adressées à Milan et Paris, lesquelles seront expédiées à ces destinations par la voye de l'Estafette Impériale. Ces lettres seront rendues en sept jours à Paris, et il sera payé d'avance par lettres simples le prix de l'affranchissement du triple port suivant les tarifs d'Illyrie, d'Italie et de l'Empire français.

On n'admettra dans l'expédition de l'Estafette Impériale que des lettres simples et doubles, c'est à dire du poids de 15 à 20 Grames; pour ces dernières l'affranchissement sera payé en proportion du port de la lettre simple.

Les Bureaux des postes de Paris et de Milan sont également autorisés à expédier par l'Estafette Impériale les lettres du commerce pour l'Illyrie et aux conditions mentionnées.

Le Directeur Général des Postes,
D'Étilly.

passerez pas ces limites; mais il faut en revenir un peu à l'observation, et rendre à l'imagination quelques-uns des privilèges dont on l'a tout à fait dépouillée en faveur de la mémoire.

L'Allemagne elle même ne perdrait pas à être considérée sous ce nouveau point de vue. Frisch et de Géer n'ont pas moins bien vu la nature que Réaumur et Lyonnet. Lesser et Fabricius l'ancien ont porté dans cette contemplation des intentions pieuses, touchantes, sublimes, comme celles de Charles Bonnet; et de notre temps, Humboldt a déjà retrouvé dans ses *Tableaux de la nature* quelque chose de l'éloquence et de la poésie de Buffon. C'est qu'il a senti ce qu'on devroit sentir généralement, que l'histoire naturelle est une science de faits, et qu'on la dépouille de ses plus beaux attributs en l'assimilant à une science de signes.

Les méthodes n'en sont pas moins très précieuses, même sous le rapport de la beauté, car le beau se concilie si bien avec l'ordre qu'on a cru, non pas sans quelque raison, qu'il devoit être la même chose.